



Présentation publique Barrage Hollow Glen

15 mai 2013

Ordre du jour

- ❖ Mot de bienvenue
- ❖ Bref historique et rétrospective
- ❖ Où en sommes-nous?
 - ❖ Implication de la MRC
 - ❖ Qu'est-ce que cela signifie?
 - ❖ Octroi du contrat d'études
- ❖ Prochaines étapes
- ❖ Questions
- ❖ Mot de la fin



Mot de bienvenue

Caryl Green, Maire de Chelsea
Edmond Hétu, Conseiller du quartier



Bref historique

Bref historique

Barrage Hollow Glen

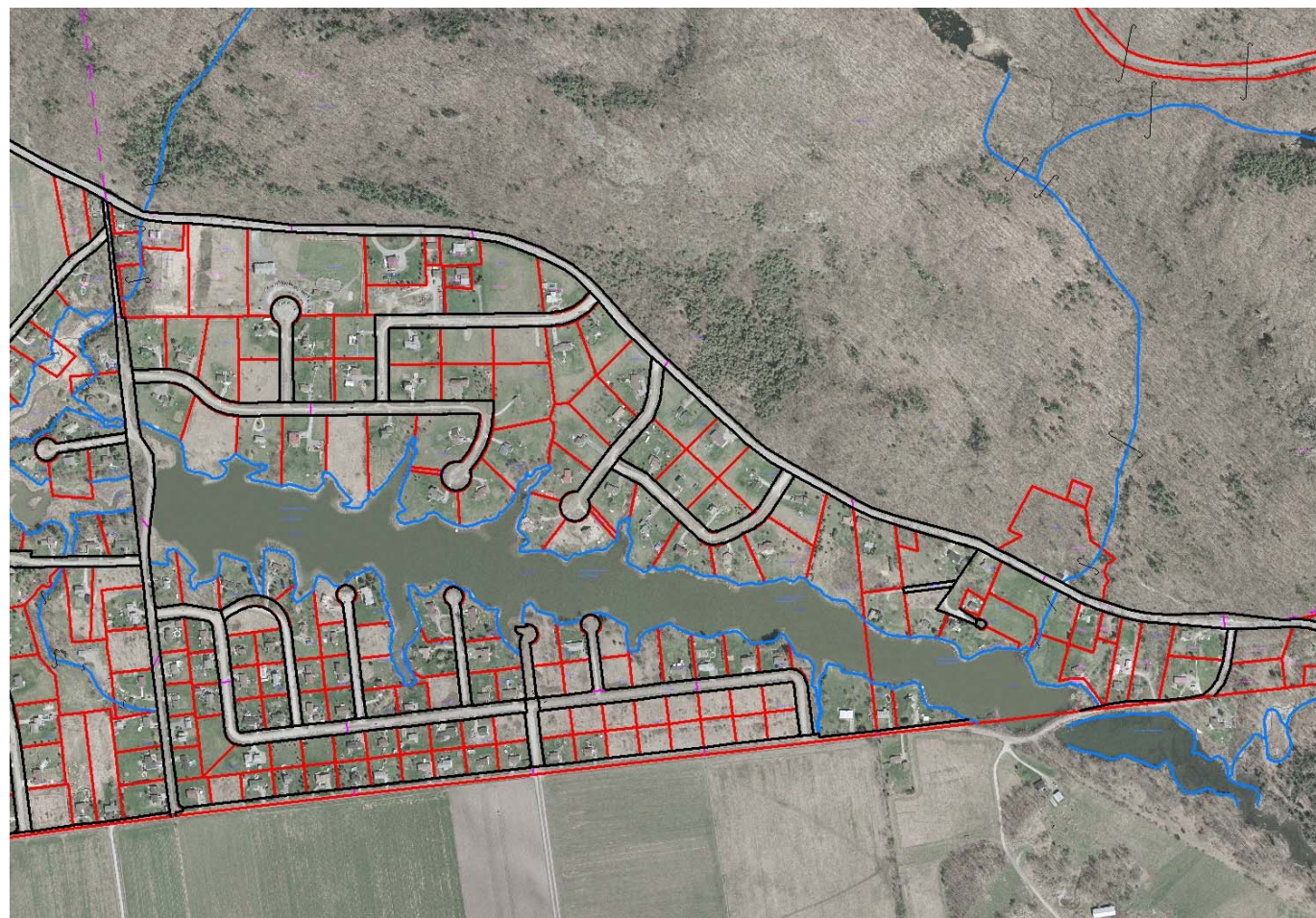
- Construit en 1960
- Barrage digue en granulaire compacté
- Élévation de la crête 104,2m
- Pentes variant de 30 à 45
- Classement passé de ELEVÉ (A) à MOYEN (C)
- Facteur de sécurité variant de 1,79 (amont) à 1,00-1,35 (aval)
- Exfiltration en pied de talus sur 1/3 de la longueur
- Aucun risque sismique
- Risque incertain de liquéfaction des sols

Bref historique

Barrage Beamish

- Barrage à hausses construit en 1949
- 2 épaulements massifs en béton de part et d'autre
- Sur chaque épaulement, 1 rail guide pour recevoir les hausses
- Rails guides bloqués pour empêcher le rehaussement
- Régularisé par 2 conduites TTOG 1350mm
- Sous le chemin Beamish
- Séparées par un massif de béton et granulaire d'environ 1m
- Défoncées et fissurées par endroits
- Pas d'estacade, ni de grille

Carte du secteur





Où en sommes-nous?

Où en sommes-nous?

Implication de la MRC

- Loi sur les compétences municipales; gestion des eaux
- Février 2013: le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) informe la Municipalité qu'il s'agit d'une compétence appartenant aux MRC
- Une première au Québec: Val-des-Monts et Chelsea
- Déléguer la gestion du barrage par la MRC à la Municipalité de Chelsea possible



Où en sommes-nous?

Qu'est-ce que cela signifie?

- Tous les gestes officiels (octroi de contrat, règlement d'emprunt, etc.) doivent être posés par la MRC
- Entente intermunicipale déléguant la gestion du barrage à la Municipalité a été signée
- La Municipalité a une certaine latitude dans la gestion, mais les décisions demeurent la responsabilité de la MRC
- C'est la MRC qui emprunte les fonds nécessaires aux réparations et à la gestion du barrage
- La MRC fera parvenir la facture à la Municipalité à travers la quote-part annuelle à la fin de chaque année
- Le conseil municipal de Chelsea décide de quelle façon la répartition des coûts se fait à ce moment
- Puisque c'est la MRC qui adopte les règlements d'emprunt, le processus d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre et référendum) ne peut s'appliquer

Où en sommes-nous?

Mandat d'ingénierie préliminaire

4 scénarios

- Revenir au niveau initial (103,2m)
 - Maintenir le niveau actuel (102,1m)
 - Abaisser d'un mètre (101,1 m)
 - Enlever le barrage
-
- Le chemin Hollow Glen est au niveau 104,2m

Où en sommes-nous?

5 firmes

- | | | |
|-----------|-------|--------------|
| • AECOM | 2.406 | 573 617.17\$ |
| • BPR | 5.415 | 267 759.53\$ |
| • GENIVAR | 7.180 | 171 312.75\$ |
| • SM | 8.060 | 172 463.00\$ |
| • CIMA | 9.221 | 152 917.00\$ |
- La firme CIMA a été choisie.



Prochaines étapes

Prochaines étapes

Étapes

- Conception préliminaire et estimation des 4 scénarios
- Rapport d'étude au directeur général
- Conception finale du scénario retenu
- Appel d'offres
- Construction

Échéancier

Échéancier selon CIMA

Adjudication du contrat	24 avril 2013
Réunion de démarrage	1 ^{er} mai 2013
Élaboration 4 alternatives	2 mai – 21 juin 2013
Présentation au conseil	3 juillet 2013
Dépôt Cahier charges ingénierie	2 août 2013
Plans et devis préliminaires	25 octobre 2013
Dépôt demandes d'autorisations	8 novembre 2013
Plans et devis pour soumission	3 mars 2014
Construction	2014

Participation de la Municipalité

- Inspection hebdomadaire des lieux
- Lecture des piézomètres
- Suivi du niveau limnimétrique
- Inspection de l'entrée des ponceaux
- Déboisement préventif de la crête
- Collaborer avec CIMA au besoin



Questions?



Mot de la fin